

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER des GARENNES

Jeudi 2 mars 2017

Centre social des Hautes Garennes

Présents

M. Jacques BARRAUD, Mme Catherine CASTANG, Mme Danielle CASULLERAS, Mme Lydie CAZOR, M. Maurice COULET, Mme Yvette DENIS DIT CALWA, M. Rodolphe DEVEVEY, Mme Odette DROUHARD, Mme Annette DUCATILLON, M. Jean-Philippe ÉLUARD, M. François FERRET, Mme Florence FOURMY, Mme Annick GAUDRÉE, Mme Émeline GAUDRÉE, Mme Véronique GISLON, M. Fabio GISLON, Mme Stéphanie GROIGNO, M. Denis HAIRON, Mme Marie JONCHERAY, M. Roger MOUJOL, Mme Solange RENON, Mme Claudia RINALDO, Mme Geneviève RIOU, M. Koutboudine SAIFUDINE, Mme TAN, M. THOURULT, M. Jean-Louis VERDIER, Mme Suzanne VIGINIER, Mme Delphine VILAIN,

Excusés : M. Frédéric DELORME,

Élus :

Mme Régina LAHUTTE, adjointe au maire déléguée aux jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,

M. Lionel TÉTU, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la propreté urbaine,

M. André BIASI, conseiller municipal délégué à l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

M. Stéphane PUAUD, Maison des Hautes Garennes – Centre Social

Président de séance : Mme Geneviève RIOU,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Introduction :

a) Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE, adjointe chargée du quartier Les Garennes.

Stéphane PUAUD présente la prochaine fête de l'école Tailhan du 20 mai qui se déroulera à l'espace Cabrol. Le thème de la fête de cette année est « Citoyenneté, environnement et recyclage ». Pour dynamiser les différents pôles de la manifestation, M. PUAUD lance un appel aux participants-bénévoles.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

Mme Geneviève RIOU est présidente de séance.

c) Validation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2016.

M. COULET a souhaité qu'apparaisse la précision suivante à propos de la commission « circulation » : « Par exemple, la signalisation tourne à gauche pour quitter l'avenue de Stalingrad et monter dans la rue Jules Verne est presque effacée. De même la signalisation tourne à droite en venant de Champlan et en prenant la rue Jules Verne est mal dessinée. Ces éléments et d'autres déjà signalés, connus depuis longtemps, ne sont pas corrigés ».

Le compte-rendu est validé après cet ajout.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Information sur les nouvelles délimitations des quartiers du Pileu, du Centre et de Lozère

Mme LAHUTTE rappelle que la charte de fonctionnement des conseils de quartier et la définition des périmètres des conseils de quartiers ont été validées de façon indépendante par le Conseil municipal du 11 février 2015. Il est par conséquent possible de travailler sur une évolution de la carte des conseils de quartier au regard de l'évolution urbanistique de la ville.

Lors du Forum des conseils de quartier de novembre 2016, il avait été annoncé qu'une réflexion sur la délimitation des quartiers serait menée, afin de prendre en compte les évolutions de la ville.

La commission « Géographie » du 9 janvier 2017 s'est penchée dans un premier temps sur une évolution des limites entre le quartier du CENTRE et le quartier du PILEU. En effet le nouveau quartier de la Gare militaire a vu s'installer de nouveaux habitants. Ce nouveau quartier est dans le rayonnement de la maison de quartier Gérard Philipe, voit une grande partie de ses enfants scolarisés à l'école Henri Wallon sur le Pileu, voit ses habitants se sentir davantage appartenir au quartier du Pieu plutôt qu'à celui du Centre. De plus les propriétaires de la pharmacie du Pileu ont choisi de s'installer au cœur du quartier Gare militaire. L'officine garde cependant un lien privilégié avec sa clientèle historique du Pileu.

La commission a validé la nouvelle limite entre les quartiers du CENTRE et du PILEU dessinée par la voie ferrée du RER « C » intégrant dans le PILEU la place François Cossonnet, l'allée Iréna Sendler, la rue de l'Ancienne gare militaire, l'allée Élie Lassagne, la rue Marcellin Berthelot, la rue Paul Doumer.

Dans un second temps, la commission s'est intéressée au secteur de la résidence du Parc des Eaux vives à l'Est du quartier LOZÈRE. La portion de territoire entre la rue Lazare Hoche et les rues Léon Bourgeois et du Grimpré, était historiquement attachée au quartier du CENTRE. Des riverains de la résidence du Parc des Eaux Vives et de la résidence Les Godets ont fait savoir que leurs préoccupations en matière d'espace public portent davantage sur le CENTRE que sur LOZÈRE. Inversement les habitants de la rive paire (ouest) de la rue Léon Bourgeois se sentent plus tournés vers le quartier LOZÈRE notamment en raison des caractéristiques pavillonnaires de l'habitat. La commission a validé la nouvelle limite entre le CENTRE et LOZÈRE par la rue Léon Bourgeois depuis le carrefour des Francs-Tireurs et des Partisans jusqu'au bout de la rue Grimpré aux limites de Villebon sur Yvette.

Sur la base du travail fait en commission, le conseil municipal du 30 janvier 2017 a voté ces modifications de délimitations à l'unanimité.

b) Échange sur la résidence étudiante de la ZAE Émile Baudot « Redstone »

Suite à la présentation faite lors du conseil de quartier du 12 décembre 2016, Mme LAHUTTE donne des informations complémentaires suite à la réunion publique du 2 février 2017 sur ce projet :

La résidence mettra à disposition 1042 logements étudiants, de nombreux services (restaurant, cafétéria, lieux de vie, blanchisserie, pressing, espace de fitness, conciergerie, espaces éducatifs, espaces informatiques et de co-working, studio de musique et commerces...), et un service d'accompagnement des étudiants sur les plans social et professionnel (recherche de stage, de contrat en alternance)...

Cette résidence... sera la plus moderne de France, voire d'Europe avec beaucoup d'innovations technologiques et un service sécurité sur place 24h/24 dont le coût est de 25 000 € par mois soit pour chaque logement étudiant environ 25 € mensuel.

Les 40 000 m² seront répartis sur deux bâtiments en R+8, les deux derniers niveaux étant en retrait. Il y aura 9 types de logements dont 20 destinés aux collocations. Les loyers varieront entre 430 et 890 € tous services compris, hors aides au logement. Les parkings seront gratuits (aérien et souterrain). La construction de la résidence devrait s'étendre sur 2 ans.

Un participant estime que l'offre en stationnement dans la résidence sera insuffisante au regard de la saturation actuelle dans les environs du site.

Une participante pose la question de l'offre en transports en commun, signalant que les transports sont déjà souvent très chargés.

c) Échanges sur les balades urbaines

Lors du dernier conseil de quartier, M. CHAMPION avait accepté de réfléchir à un parcours de balade urbaine. M. MASSON le joindra par téléphone.

d) Échange sur la « Journée citoyenne »

Mme LAHUTTE rappelle que le Palaiseau Mag' a lancé un appel à suggestion de projet pour cette journée citoyenne. Elle informe que cette journée aura lieu le samedi 20 mai c'est-à-dire en même temps que la fête du quartier. La journée citoyenne pourrait constituer un nouveau pôle à l'occasion de cette manifestation.

M. HAIRON rappelle la proposition d'implanter un ornement sur le carrefour des cosmonautes.

2. Travaux des commissions :**a) Commission Investissements : projets du Conseil de quartier et nouvelles candidatures pour cette commission**

Mme RIOU rappelle des propositions émises lors de conseils de quartier antérieurs : l'implantation de jeux sur un terrain de la rue de la Butte Chaumont, la pose de plaques informatives/signalétiques sur le quartier, et une exposition photos.

Trois personnes rejoignent la commission inter-quartiers : Mme RIOU, M. ÉLUARD, Mme CASTANG.

b) Commission « Dénomination des rues » : Délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2017

L'aménagement du campus sur le Plateau a vu naître de nouvelles voies et places à nommer. La municipalité a choisi de procéder à ces dénominations à partir des propositions des Palaisiens et des Conseils de quartier. Ainsi durant l'été 2016, les services municipaux ont recueilli les suggestions en rapport avec les thématiques territoriales du Plateau, notamment les sciences.

Au total 42 propositions ont constitué une base de données à partir de laquelle la commission inter-quartier « Dénomination des rues » ouverte au Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ) a procédé à une sélection de propositions pour quatre voies et places à nommer. Le choix final de noms des voies a été adopté au Conseil municipal du 30 janvier 2017 :



A.cours Pierre Vasseur

B.cours Gilbert Simondon

C.rue Maria Goeppert-Mayer

D. place Rose Dieng-Kuntz

Un participant demande si de nouvelles voies seront créées sur le site de la résidence « Redstone ». Mme LAHUTTE répond que si des voies nouvelles venaient à être créées et nommées, la commission « dénomination des rues » et le conseil de quartier seraient sollicités.

c) Retour sur le « café gourmand » du conseil de quartier

Les premiers cafés gourmands des conseils de quartier qui se sont déroulés le 28 janvier et le 4 février. L'idée est de créer des temps conviviaux qui sont l'occasion de discuter entre riverains et membres des conseils de quartier et de réfléchir ensemble à des propositions d'amélioration de la vie du quartier. Cette première formule originale a été un succès. M. MASSON invite les conseils de quartier à se saisir de ce type de rencontres publiques moins formelles que les réunions de conseils de quartier et qui offrent un lien supplémentaire avec les habitants.

Le conseil de quartier est d'accord pour organiser un nouveau moment samedi 10 juin à 14h. Idéalement il sera le point de départ d'une balade urbaine si cette dernière est prête à temps.

3. Questions diverses.

Mme GAUDRÉE signale un nettoyage discutable des espaces publics. M. TÉTU répond qu'une société privée embauchée par la CPS exécute cette mission et reconnaît certaines anomalies insatisfaisantes. M. TÉTU suit personnellement la réalisation du nettoyage et a prévenu M. le Maire des dysfonctionnements des prestations de cette société.

M. BARRAUD signale une incohérence entre le ramassage des déchets verts (opération qui peut être salissante) et le passage des équipes d'entretien de l'espace public.

Un participant signale la présence de mégots le long du Rond Point Stalingrad et du restaurant qui ne sont jamais ramassés.

Une participante demande à qui appartient l'entretien de l'Allée piétonne qui descend rue du 1^{er} mai. M. TETU répond qu'elle est toujours en régie privée.

La Borne Incendie côté Rond Point Gutenberg fuit. M. TETU prend note.

M. TÉTU informe de la nécessité d'abattre des arbres de la rue des Cosmonautes car devenus dangereux. La présence de réseaux souterrains (ERDF notamment) interdit la replante de nouveaux arbres. M. TÉTU réfléchit à une solution d'embellissement végétal alternatif (du fleurissement champêtre par exemple).

Un miroir de la rue des Cosmonaute/rue de Unna est signalé comme étant régulièrement mal orienté. De même au rond point de la rue de Briis et avenue de Stalingrad et rues Flaubert/Cerdan. M. TÉTU pense que ce sont des véhicules à gros gabarits qui les dérèglent en passant.

Une participante signale des stationnements aberrants à proximité de l'école Tailhan aux heures d'entrées et de sortie. Elle estime que la situation peut être dangereuse compte-tenu de la restriction de la visibilité occasionnée.

Mme DENIS DIT CALWA signale que le passage-piétons entre le n°105 et le n°104 qui dessert le centre de consultation Chaumont était signalé avec des balises qui ont été arrachées dernièrement par des véhicules et les scelllements ont été enlevés. Elle demande pourquoi ce passage n'était pas surélevé. Monsieur TÉTU répond qu'il pensait qu'ils avaient été tous sécurisés. Mme DENIS DIT CALWA ajoute qu'actuellement les véhicules ne ralentissent pas et roulent très vite. Ils doublent les autobus en passant sur la partie du passage-piétons qui devrait être protégée. Les services de la Ville vont examiner ce signalement.

Mme DENIS DIT CALWA rappelle qu'au moment de la réfection de l'avenue de Stalingrad, l'abribus a été enlevé à la station Pierre Curie (sens Longjumeau-Massy). Cet abri utile aux usagers n'a pas été reposé et souhaite qu'il le soit. M. TÉTU informe qu'une telle décision appartient à la RATP et que cette demande leur sera transmise.

Pour répondre à la question de Mme DENIS DIT CALWA, M. TÉTU répond qu'une solution pérenne est toujours en recherche pour répondre à la demande de stationnement au niveau de la pharmacie de l'avenue de Stalingrad.

Des participants signalent que le toit de certains camions rase la paroi supérieure du tunnel de la rue Henri Barbusse et qu'il faudrait envisager un système de signalétique d'annonce très claire et bien anticipée.

Une participante fait part de difficultés de communication avec le bailleur de la résidence des Cosmonautes (EFIDIS) à propos de la qualité de logements. Cette participante décrit des situations pénibles et difficiles sans réponse ni action de la part du bailleur. Les élus présents recommandent à cette participante d'adresser à M. le Maire les éléments du dossier.

Une participante signale une haie débordante sur le trottoir au niveau d'une maison en vente (n°97 avenue de Stalingrad).

Une participante souhaite voir installés des passages piétons surélevés aux abords de la crèche Flaubert et de l'espace Cabrol pour une meilleure sécurisation. Un participant poursuit en demandant quand le quartier fera l'objet d'un déploiement généralisé des zones 30. Mme LAHUTTE répond que ce déploiement ne se fera pas avant 2019 et que ce déploiement dans le quartier des Garennes profitera des retours d'expérience des autres quartiers programmés.

Mme DROUHARD demande qu'à l'occasion de la braderie des assistantes maternelles, une quinzaine de places du parking Allende soient balisées. Ceci pour éviter du stationnement contrevenant dans les rues adjacentes.

Un participant demande s'il est possible d'obtenir de la part des services de police une tolérance de passage facilité pour les riverains de la rue Jean Jaurès en provenance de l'avenue du Président Wilson.

M. FERRET signale que l'éclairage public de la rue du Midi se déclenche et s'arrête avec un décalage d'une trentaine de minutes par rapport aux besoins de lumière.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (jeudi 6 juillet 2017).

Retour sur la journée citoyenne.

Point sur la commission « investissements »